

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-03

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 2
Conseillers représentés :

Pour : 8
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le seize février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 09 février 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : ENFOUISSEMENT BT LE PLAN POSTE FOURNELLA

Monsieur le Maire expose :

Considérant la délibération du Comité Syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (TE05) en date du 12 décembre 2025, qui fixe les nouvelles règles de participations des communes et pétitionnaires.

Le programme de travaux esthétique « Enfouissement BT Le Plan poste FOURNELLA » consiste en la mise en technique discrète des réseaux secs (distribution d'électricité, communications électroniques, et potentiellement éclairage public).

Une estimation des coûts de l'opération concernant le réseau électrique a été présentée lors de la réunion de Bureau de Territoire d'Energie Hautes-Alpes d 12 décembre 2025.

Le montant prévisionnel de l'enfouissement de tous les réseaux s'élève à 132 812.50 € HT hors réseau d'éclairage public.

Cette opération se décompose comme suit, entraînant des modalités de participation distinctes :

1. Réseaux de Distribution d'électricité

- Coût estimatif (réseaux électriques) : 102 000€ TTC soit 85 000€ HT (dont étude d'exécution : 4 800€ TTC voté sur le programme travaux 2025)
- Conformément aux nouvelles règles fixées par le Syndicat pour les travaux esthétiques, la participation de la commune s'élève à 20% du montant HT des ouvrages de distribution d'électricité.
- Nature de la participation : Fond de concours via convention financière.
- Participation de la commune : 17 000€ HT.

2. Infrastructures de communication électroniques (ICE)

- Coût estimatif (ICE) : 54 000€ TTC soit 45 000€ HT
- Câblage : 2 500€ HT
- TE05 est propriétaire de l'ouvrage ICE :
 - La participation est fixée à 75% du montant HT des travaux ICE, plus 100% HT du câblage, plus les frais de MOE du câblage (selon les taux en vigueur).
 - Nature de la participation : Fonds de concours via convention financière.
 - Participation de la commune pour l'ICE : 36 562.50€ HT

3. Eclairage public (EP)

Il est à noter que les estimations ne tiennent pas compte des travaux sur le réseau d'éclairage public, dont le montant reste à déterminer par le Maître d'Ouvrage : SIGDEP.

La participation financière totale prévisionnelle de la commune pour l'ensemble de l'opération est de 53 562.50€ HT laquelle sera formalisée via les conventions financières ainsi que des mandats de maîtrise d'ouvrage le cas échéant selon les modalités de la délibération 2025-94CS du comité syndical du 12 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte l'estimatif du coût de l'opération de travaux présenté par Territoire d'énergie Hautes-Alpes.

Demande à Monsieur le Maire de l'inscrire au budget.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.